

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL520

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin et Mme Forteza

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

« À compter de l'adoption de la présente loi, le Gouvernement engage une campagne médiatique à destination du grand public, visant à expliquer avec pédagogie les bénéfices d'une vaccination massive de la population. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner le besoin de pédagogie qu'ont besoin les citoyen.nes encore non-vacciné.e.s. Les revirements du gouvernement, informations contradictoires propagées ces derniers mois ont accentué les craintes d'une partie de la population, souvent plus précaire.